



Annulation de cours ou de session – Hiver 2012

1. [Comment annuler votre inscription à un cours ou à votre session ?](#)
2. [Quelle est la différence entre annuler et ne pas fréquenter un cours ?](#)
3. [Quelle est la conséquence d'annuler un ou plusieurs cours ?](#)

Fréquentation scolaire – Confirmation – Hiver 2012

1. [Comment confirmer votre fréquentation scolaire ?](#)
2. [Quelles sont les conséquences de ne pas confirmer votre fréquentation scolaire ?](#)
3. [Est-ce que la déclaration de non-fréquentation équivaut à une annulation de cours ?](#)

Changement de programme – Demande – Automne 2012

1. [Comment faire une demande de changement de programme ?](#)
2. [Quels sont les programmes offerts à l'automne 2012 ?](#)

Inscription et paiement – Automne 2012

1. [Comment confirmer votre inscription et votre paiement ?](#)
2. [Complément d'information sur votre inscription](#)
3. [Que faire si vous décidez de ne plus poursuivre vos études à la session d'automne 2012?](#)
4. [Que faire si vous décidez de modifier votre inscription à la session 2012?](#)
5. [Quelles sont les conséquences de ne pas confirmer votre inscription et de ne pas acquitter vos frais durant la période donnée ?](#)
6. [Complément d'information sur vos frais à acquitter « État de compte ».](#)

Inscription – Été 2012

Veillez prendre note que les informations concernant l'inscription des cours d'été vous seront transmises dans la semaine du 26 février.

Épreuve uniforme de langue d'enseignement et littérature – Hiver 2012

1. [Pourquoi l'EUL ?](#)
2. [Suis-je inscrit automatiquement?](#)
3. [Puis-je faire l'EUL en anglais?](#)
4. [Puis-je passer l'EUL dans un autre collège?](#)
5. [Ai-je le droit à une mesure spéciale?](#)
6. [Quelle est la date limite pour déposer une demande?](#)
7. [Quand vais-je recevoir ma confirmation d'inscription?](#)
8. [Ai-je droit à une correction prioritaire?](#)
9. [Combien de fois puis-je reprendre l'EUL?](#)

Relevés d'impôt T2202A et Relevé 8 – Récupération

1. [Comment récupérer vos relevés d'impôt ?](#)
2. [Pourquoi récupérer les relevés d'impôt ?](#)
3. [À partir de quelle année pouvez-vous imprimer vos relevés d'impôt ?](#)

Dates importantes à retenir [calendrier](#)



Annulation de cours ou de session Hiver 2012

La date limite d'annulation de cours ou de session est le **14 février à 16 h**
afin d'éviter que la mention « Échec » soit inscrite à votre bulletin.

1. Comment annuler votre inscription à un cours ou à votre session ?

1.1 Annuler votre inscription à un cours

Pour annuler votre inscription à un cours, vous devez prendre rendez-vous avec votre aide pédagogique individuelle (api) en utilisant le module *Centre de rendez-vous sur le Portail Intranet du Collège* accessible à l'adresse suivante : <https://college-em.intraflex.ca>. Veuillez noter que le **14 février** sera une journée sans rendez-vous.

1.2 Annuler votre inscription à votre session

Pour annuler votre inscription à votre session, vous devez vous présenter au Service de l'organisation scolaire du Campus de Longueuil (local A-105) ou de l'École nationale d'aérotechnique (ÉNA) (local C-170) afin de remplir un formulaire d'annulation.

Le respect de la date mentionnée dans l'encadré ci-dessus vous évite que la mention « Échec » soit inscrite à votre bulletin.

2. Quelle est la différence entre annuler et ne pas fréquenter un cours ?

Le fait de ne pas se présenter à un cours ou de ne pas confirmer sa présence lors de la fréquentation scolaire via Omnivox **n'équivaut pas** à une annulation officielle de cours. Vous obtiendrez à votre bulletin la note correspondante aux points accumulés durant la session. La démarche d'annulation de cours ou de session est donc importante puisqu'elle permet d'enlever officiellement de votre dossier le ou les cours que vous désirez annuler et vous évite d'avoir la mention « Échec » à votre bulletin. Pour plus d'information concernant la fréquentation scolaire, nous vous référons à la rubrique [Fréquentation scolaire](#).

3. Quelle est la conséquence d'annuler un ou plusieurs cours ?

L'annulation d'un ou plusieurs cours modifie votre cheminement scolaire et donc la durée de vos études

De plus, votre statut d'étudiant pourrait changer. Si vous devenez étudiant à temps partiel, des droits de scolarité de 2,00 \$ de l'heure de cours vous seront facturés. Un étudiant est considéré à temps partiel lorsqu'il est inscrit à moins de 4 cours ou s'il a moins de 180 heures de cours par session.

[Retour à la page d'accueil](#) du *Guide de la session*



Fréquentation scolaire Confirmation – Hiver 2012

La période de confirmation de fréquentation scolaire débute le **15 février** et se termine le **4 avril à 16 h.**

1. Comment confirmer votre fréquentation scolaire ?

Que vous fréquentiez ou non chacun des cours auxquels vous êtes inscrit, vous devez **obligatoirement** confirmer votre fréquentation scolaire pour chacun d'eux. Pour ce faire, vous devez utiliser le *Portail* du Collège, module *Fréquentation scolaire*, durant la période mentionnée ci-dessus.

2. Quelles sont les conséquences de ne pas confirmer votre fréquentation scolaire ?

Votre statut pourrait être modifié. Pour maintenir le statut d'élève à temps plein, il faut conserver un minimum de 4 cours ou de 180 heures par session. Si vous fréquentez un cours et que vous choisissez « je ne fréquentais plus ce cours », vous pourriez vous retrouver à temps partiel au lieu d'être à temps plein. Dans un tel cas, le Collège vous réclamera des frais. Le statut et la facturation des droits de scolarité se calculent selon la pondération officielle de chacun des cours confirmés. S'il y a lieu, le Collège devra aviser les instances concernées (Aide financière aux études, etc.) que votre statut a été révisé.

3. Est-ce que la déclaration de non-fréquentation équivaut à une annulation de cours ?

Il est important de savoir qu'une déclaration de non-fréquentation n'entraîne pas l'annulation de votre inscription à ce cours. Vous obtiendrez à votre bulletin la note correspondante aux points accumulés durant la session. Pour plus d'information, référez-vous à la rubrique [Annulation de cours ou de session](#).

[Retour à la page d'accueil](#) du *Guide de la session*



Changement de programme Demande – Automne 2012

La période de demande de changement de programme débute le **1^{er} février** et se termine le **1^{er} mars à 16 h.**

1. Comment faire une demande de changement de programme ?

Vous devez faire remplir votre demande de changement de programme* par le personnel du Service de l'organisation scolaire du Campus de Longueuil (local A-105) ou de l'École nationale d'aérotechnique (ÉNA) (local C-170), durant la période mentionnée ci-dessus.

Votre demande sera analysée en tenant compte de votre dossier scolaire et des places disponibles dans les programmes.

2. Quels sont les programmes offerts à l'automne 2012 ?

Pour consulter la liste des programmes offerts à l'automne 2012, veuillez consulter le lien suivant : [programmes offerts à l'automne 2012.](#)

* Les étudiants inscrits dans le programme *Accueil et intégration* ont été avisés que la procédure de changement de programme est obligatoire pour eux.



Inscription et paiement – Automne 2012

La période de confirmation d'inscription des cours et du paiement est :

- Du **5 mars** au **16 avril** à **23h sans pénalité**
- Du **17 avril** au **28 mai** à **23h avec pénalité**

Tous les étudiants inscrits à la présente session ont une inscription à confirmer pour l'automne 2012 à l'exception des étudiants qui terminent leur programme à la session courante. Si vous n'avez pas d'inscription à confirmer et que vous ne faites pas partie des exceptions ci-haut mentionnées, veuillez vous présenter au guichet du Service de l'organisation scolaire du campus de Longueuil (A-105) ou à l'École nationale d'aérotechnique (ÉNA) (local C-170).

1. Comment confirmer votre inscription et votre paiement ?

Pour confirmer votre inscription, vous devez utiliser le *Portail* du Collège, module *Choix de cours* durant la période mentionnée ci-dessus.

Pour acquitter votre paiement, vous devez utiliser les services en ligne Omnivox, module *Centre de paiement* durant la période mentionnée ci-dessus ou consulter la rubrique [Complément d'information sur vos frais à acquitter « État de compte »](#).

2. Complément d'information sur votre inscription.

Le cahier des descriptifs de cours complémentaires et d'éducation physique sera disponible en ligne sur le *Portail* du Collège, module *Documents et messages vous étant destinés*.

Les étudiants qui ont un message leur disant de rencontrer leur API de programme doivent utiliser le module *Centre de rendez-vous* sur le *Portail* du Collège. Les places de rendez-vous étant limitées, nous vous conseillons de prendre rendez-vous dès l'ouverture du délai d'inscription.

3. Que faire si vous décidez de ne plus poursuivre vos études à la session d'automne 2012 ?

Si vous ne désirez pas poursuivre vos études au collège Édouard-Montpetit pour la session d'automne 2012, veuillez-vous présenter au comptoir de votre campus afin de remplir un formulaire d'annulation de la session d'hiver 2012. Ceci enlèvera votre nom de nos listes de rappel.

4. Que faire si vous désirez modifier votre inscription à la session d'automne 2012 ?

Si vous désirez ajouter ou retirer un cours pour votre session d'automne 2012, vous devez prendre rendez-vous avec votre aide pédagogique individuelle par le module *Centre de rendez-vous* des services en ligne Omnivox ou par téléphone au (450) 679-2631 poste 2407. Nous vous rappelons que ce processus est important car votre horaire de la prochaine session sera fait en fonction de ce choix de cours.

5. Quelles sont les conséquences de ne pas confirmer votre inscription et de ne pas acquitter vos frais durant la période mentionnée ci-dessus ?

À partir du 17 avril 2012 :

Des frais de **50,00 \$** seront ajoutés à votre état de compte si vous ne respectez pas le **délaï du 17 avril à 16 h**. Toutefois, vous pourrez toujours confirmer votre inscription et acquitter vos frais, et ce, jusqu'au 28 mai 2012 à 23 h.

À partir du 28 mai 2012, 23h :

Le module de *Choix de cours* ferme définitivement ainsi que l'état de compte relié à votre inscription. Si vous n'avez pas payé vos frais de session à cette date et heure, votre session d'automne 2012 sera annulée. Si vous désirez vous inscrire après ce délai, veuillez-vous informer s'il y a une période de réadmission tardive. Veuillez noter qu'une réadmission tardive n'offre que les places restantes.

6. Complément d'information sur vos frais à acquitter « État de compte ».

Le Collège ne transmet **aucun état de compte par la poste**. Votre état de compte est uniquement accessible sur le *Portail* du Collège, module *Centre de paiement*.

Montant des frais à payer

- 164,50 \$ pour les étudiants inscrits au campus de Longueuil
- 156,00 \$ pour les étudiants inscrits à l'École nationale d'aérotechnique (ÉNA)

Modalités de paiement

- **Par les guichets interactifs Omnivox** : carte de débit ou carte de crédit Visa, Mastercard ou American Express.
- **Par le module *Centre de paiement* sur le *Portail* du Collège** : carte de crédit Visa, Mastercard ou American Express.
- **Par la poste** : par chèque, chèque visé ou mandat-poste (indiquer votre numéro d'étudiant au verso de votre chèque ou de votre mandat-poste) (des frais de 30,00 \$ seront exigés pour tout chèque refusé par votre institution financière). Le paiement doit être traité avant le 16 avril à 16 h. Il est recommandé de poster votre paiement, au plus tard, une semaine à l'avance.
- **Aucun paiement en argent comptant ne sera accepté.**

Adresse : Service des ressources financières du Collège Édouard-Montpetit
945, chemin de Chambly, Longueuil (Québec) J4H 3M6

[Retour à la page d'accueil](#) du *Guide de la session*



Épreuve uniforme de langue d'enseignement et littérature Hiver 2012

La passation pour l'épreuve de langue d'enseignement et littérature aura lieu
le **16 mai 2012 à 8h30**.

1. Pourquoi l'EUL ?

Il est important de savoir que l'étudiant inscrit à un programme conduisant à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC) doit réussir l'EUL pour obtenir un DEC.

2. Suis-je inscrit automatiquement ?

OUI, si vous répondez à l'une des conditions suivantes :

- vous avez réussi les deux premiers cours de formation générale commune en langue d'enseignement et littérature **ET** êtes inscrit au cours *601-103 Français Littérature* à la session actuelle ;
- vous êtes inscrit à la session actuelle **ET** vous avez réussi les trois cours de formation générale commune en langue d'enseignement et littérature **ET** il vous manque l'EUL ;
- vous ne fréquentez plus le Collège depuis moins de 4 sessions **ET** il vous manque seulement l'EUL pour obtenir votre DEC.

Pour toute autre situation, vous devrez déposer une demande d'inscription individuelle au Service de l'organisation scolaire.

3. Puis-je faire l'EUL en anglais ?

L'EUL est liée à la langue d'enseignement et non à la langue maternelle.

Si vous avez réussi au moins un cours de la formation générale commune en langue d'enseignement et littérature anglophone, vous pourriez être éligible. La passation se fait dans les locaux de l'École Nationale d'Aérotechnique (ENA - campus St-Hubert).

4. Puis-je passer l'EUL dans un autre collège ?

OUI dans des circonstances exceptionnelles. Toutefois, l'EUL étant prévue au calendrier scolaire, on ne peut considérer comme une circonstance exceptionnelle le fait d'avoir terminé ses cours et de vouloir par conséquent quitter plus tôt son établissement d'enseignement.

5. Ai-je droit à une mesure spéciale ?

Vous pourriez être éligible à des mesures spéciales si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- **étudiant ayant un handicap** : pour plus d'information ou pour déposer une demande, veuillez vous adresser au Centre d'aide et de Services Adaptés ([CASA](#)).
- **étudiant allophone diplômé hors du Québec** : vous pourriez avoir droit à soixante (60) minutes de plus pour faire l'EUL. La passation se fait dans les locaux du campus de Longueuil.

Vous trouverez la description complète des situations à [l'article 2.3 du guide ministériel Toute l'information de A à Z](#)

6. Quelle est la date limite pour déposer une demande ?

Si les points 2, 3, 4 ou 5 vous concernent, vous devez déposer votre demande au Service de l'organisation scolaire (sauf indication contraire) en y joignant les pièces justificatives s'il y a lieu.

La date limite pour le dépôt d'une demande est le 2 avril 2012.

7. Quand vais-je recevoir ma confirmation d'inscription ?

Vous recevrez la confirmation d'inscription par la poste, au plus tard dans la semaine du 30 avril 2012. Une version électronique est aussi déposée dans "Documents et messages vous étant destinés" sur le portail.

8. Ai-je droit à une correction prioritaire ?

OUI, si vous êtes susceptibles d'obtenir votre DEC à la session actuelle dans un des programmes suivants :

- Techniques de prothèses dentaires (110.A0)
- Techniques de denturologie (110.B0)
- Techniques d'hygiène dentaire (111.A0)
- Techniques d'orthèses visuelles (160.A0 et 160.AU)
- Soins infirmiers (180.A0)

9. Combien de fois puis-je reprendre l'EUL ?

Vous avez le droit de vous présenter à l'EUL tant que vous ne l'avez pas réussie.

DATES IMPORTANTES : voir le [calendrier](#).

N. B. : Pour plus d'information, consultez le site: www.mels.gouv.qc.ca/epreuve.

[Retour à la page d'accueil](#) du Guide de la session



Relevés d'impôt T2202A et Relevé 8 Récupération

La récupération des relevés d'impôt est possible en tout temps dans le module, **sauf pour les relevés 2011** qui ne seront disponibles qu'en **février 2012**.

1. Comment récupérer vos relevés d'impôt?

Pour récupérer vos relevés d'impôt, veuillez utiliser le *Portail* du Collège, module *Relevés d'impôt pour les frais de scolarité*. La récupération des relevés d'impôt est possible en tout temps dans le module, sauf pour les relevés 2011 qui ne seront disponibles qu'en février 2012.

2. Pourquoi récupérer les relevés d'impôt?

Les relevés d'impôt T2202A (gouvernement fédéral) et Relevé 8 (gouvernement provincial) sont nécessaires pour bénéficier des déductions fiscales relatives aux montants pour études.

3. À partir de quelle année pouvez-vous imprimer vos relevés d'impôt?

Si vous êtes ou étiez à notre Collège, vous pouvez imprimer vos relevés T2202A et Relevé 8 à partir de l'année scolaire 2007.

[Retour à la page d'accueil](#) du *Guide de la session*



Dates importantes à retenir

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Février		31 janvier	1	2	3
	6	7	8	9	10
	13	14	15	16	17
	20	21	22	23	24
	27	28	29		
Mars				1	2
	5	6	7	8	9
	12	13	14	15	16
	19	20	21	22	23
	26	27	28	29	30 31
Avril	2	3	4	5	6
	9	10	11	12	13
	16	17	18	19	20
	23	24	25	26	27
	30				
Mai		1	2	3	4
	7	8	9	10	11
	14	15	EUL		17
	21	22	23	24	25
		28	29	30	31
Juin					1
	4	5	6	7	8
	11	12	13	14	15
	18	19	20	21	22
	25	26	27	28	29

GUIDE DE SESSION Hiver 2012



LÉGENDE

Annulation de cours ou de session - Hiver 2012
Date limite sans échec: 14 février 2012 à 16 h

Fréquentation scolaire - Hiver 2012
Date début: 15 février 2012
Date limite: 4 avril 2012 à 16 h

Changement de programme - Automne 2012
Date début: 1 février 2012
Date limite: 1 mars 2012 à 16 h

Inscription et paiement: Automne 2012
Date début: 05/03 au 16/04 (sans pénalité)
17/04 au 28/05 (avec pénalité)
Date limite: 28 mai à 23 h

Résultats de décembre 2011 sur le portail
A11
EUL - Épreuve uniforme de langue - A2011
Correction prioritaire : 25 janvier 2012
Épreuve en anglais : 25 janvier 2012
Tous les autres résultats : 14 mars 2012
Envoi relevés ministériels : 21 mars 2012

H12
EUL - Épreuve uniforme de langue - H2012
1 Date limite - dépôt demande : 2 avril 2012
2 Envoi lettres de confirmation : 30 avril 2012
3 Jour de passation : 16 mai 2012

CHANGEMENT DE PROGRAMME ADMISSION - SESSION AUTOMNE 2012

Programmes ouverts du 1er février au 1er mars 2012, 12 h

Secteur préuniversitaire

100.B0	Sc. de la nature - profil Sciences de la santé
200.B0	Sc. de la nature - profil Sciences pures et appliquées
200.EN**	Sc. de la nature - profil Environnement
300.16	Sc. humaines, profil Monde et Arts et Lettres : langues - Double DEC
300.22	Sc. humaines - profil Administration (avec mathématique)
300.31	Sc. humaines, profil Individu
300.51	Sc. humaines, profil Monde (sans mathématique)
300.52	Sc. humaines, profil Monde (avec mathématique)
500.25**	Arts et lettres – profil Cinéma communication
500.45	Arts et lettres – profil Lettres (Littérature et médias)
500.55	Arts et lettres – profil Langues
500.65	Arts et lettres - profil Arts d'interprétation (Théâtre)
510.A0	Arts plastiques

Secteur technique

110.A0**	Techniques de prothèses dentaires
110.B0**	Techniques de denturologie
111.A0**	Techniques d'hygiène dentaire
160.A0**	Techniques d'orthèses visuelles
160.AU**	Continuum optique-optométrie
180.A0**	Soins infirmiers
243.BA	Technologie de l'électronique
280.B0	Techniques de construction aéronautique
280.BU	DEC-BAC en génie aérospatial
280.C0	Techniques de maintenance d'aéronefs
280.D0	Techniques d'avionique
322.A0	Techniques d'éducation à l'enfance
322.AU	DEC-BAC en éducation à l'enfance
410.B0	Techniques de gestion et comptabilité
410.BU	DEC-BAC intégré en sciences comptables
410.D0	Gestion de commerces
410.DU	DEC-BAC intégré en marketing
420.AA	Informatique de gestion
420.AC	Gestion de réseaux informatiques
582.A1**	Techniques d'intégration multimédia

** Programmes contingentés

[Retour à la page d'accueil](#) du Guide de la session